

POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ROUTIERE
Carrefour rue de Brocéliande, rue de l'Armorique

ARRETE DU MAIRE N° 121 ST/2003

Le Maire de la Commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 et L 2215-1, concernant les pouvoirs de police du Maire,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,
- **CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité routière il y a lieu de définir le régime prioritaire, rue de Brocéliande, rue de l'Armorique.

A R R E T E

ARTICLE 1

Un panneau STOP de type AB4 sera implanté rue de Brocéliande au carrefour formé par cette rue et par la rue de l'Armorique.

ARTICLE 2

La fourniture et la pose de ce panneau ainsi que le traçage au sol réglementaire seront réalisés par les services Techniques municipaux.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police Nationale, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des YVELINES
- Commissariat de Police de GUYANCOURT
- Police Municipale
- Centre de Secours Principal de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
- SQYBUS - 9 rue J.P Timbaud - B.P. 35 - 78192 TRAPPES CEDEX

Fait à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, le 23 septembre 2003

Le Sénateur-Maire

A handwritten signature in black ink, reading "Nicolas About". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Nicolas ABOUT